

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 13 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux et le mardi 13 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 6 décembre 2022

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves

Absents excusés : MMES BRUNEL Isabelle, HUOT Michèle, MM BESSON Jonathan, VERNET David, VOLLE Jean-Luc

Procurations : MME BRUNEL Isabelle à MME SUCHON Emilie, MME HUOT Michèle à MME CONSTANT Michèle, M. BESSON Jonathan à M. GROS Cyril, M. VERNET David à MME DUCHAMP Cécile, M. VOLLE Jean-Luc à M. GOSSE Pascal

Secrétaire de Séance : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie

N° 53/2022

OBJET : LOCATION SALLE DU CLOS – VAPISTA07 représentée par Mme STASIAK

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée avec VAPISTA07 pour dispenser des cours collectifs de gymnastique à la salle du Clos du 19/09 au 31/12/2022 au prix de 100 €.

Il informe les membres au conseil, qu'il a reçu le 8 décembre dernier Mme STASIAK afin de lui soumettre un nouveau tarif pour la période du 01/01 au 30/06/2023.

Vu l'augmentation du nombre d'adhérents, soit à ce jour 14 adhérents dont 10 Labégudiens,

Vu le coût des énergies,

Il propose au conseil municipal, de fixer le prix à 7 € de l'heure pour la location de salle du Clos 2 heures par semaine du 01/01 au 30/06/2023. La facturation se fera au trimestre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à fixer le prix à 7 € de l'heure et à signer la convention avec Mme STASIAK pour la période du 01/01 au 30/06/2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,




Jean-Yves PONTHER